



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE**

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le

ID : 070-217001205-20260216-20260204-DE



Séance du 16 février 2026

Nombre de membres en exercice : 26
Date de la convocation : 10 février 2026
Date d'affichage : 24 février 2026

L'an deux mille vingt-six et le 16 février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. M. JACOBBERGER – B. PY – T. SEGUIN -G. BRIOT adjoints
S. COLLILIEUX – F. LUPFER – C. HOTTINGER – Y. TESTON – S. TETOT – P. PARISOT –
D. RANOUX – G. SALVI – C. LAMBOLEY – V. TRARI-MEDJAOUI – T. SCHLUMBERGER –
B. GRANDJEAN – M. FAIVRE – A. IPPONICH

Pouvoirs : S. LAMBERT donne pouvoir à P. PARISOT – M. BONNET donne pouvoir à M. C. FAIVRE
– O. HOUILLON donne pouvoir à B. PY – M. HEQUET donne pouvoir à A. IPPONICH

Absents : R. KIFFER – C. AMAROT-HOUSSARD – P.E. PHEULPIN

Monsieur Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance

DCM 2026/02/04

Subvention don du sang

Suite à un oubli, aucune subvention n'a été versée en 2025 à l'association des donneurs du sang.
Madame le Maire propose d'attribuer une subvention de 200 € à l'association des donneurs de sang au titre de l'année 2025.

Monsieur Michel FAIVRE ne participe pas au vote

Le Conseil Municipal, à la majorité :

- VALIDE le versement d'une subvention de 200 € l'association des donneurs de sang
 - PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.
 - AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier
-
- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
 - Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE